PROCES-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'ALAIRAC

Séance du 29 octobre 2026

Le vingt-neuf octobre deux mille vingt-six à dix-huit heures quarante-cinq minutes à Alairac, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alairac se sont réunis à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de pouvoirs : 2

Date de convocation : 23/10/2026

Présents : ADIVEZE Marc, CATHALA Armand, DELL'AVANZATA Myriam, DOUMENC Marie-Christine, GIACOMIN Fabrice, LAGACHE Paul, LALANNE Josiane, LAMOUROUX Jean-Joseph, MAS Sophie, MIRALLES Frédéric, MUNICH Laurie, REBIER CATANESE Alexandra.

Absents : BLAIS Carole (excusée), BRIEU Michel (excusé).

Pouvoirs : BLAIS Carole à ADIVEZE Marc, BRIEU Michel à DELL'AVANZATA Myriam.

Secrétaire de séance : Laurie MUNICH.

Monsieur Marc ADIVEZE, Maire, ouvre la séance et procède à l'appel nominal des conseillers présents. Il constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut donc délibérer valablement.

Laurie MUNICH été désigné(e) comme secrétaire de séance.

I. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 septembre 2026

Il est proposé :

- D'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 14 septembre 2026.

Présents	Votants	Pour	Abstentions	Contre
13	15	15	0	0

II. Demande de subvention au Département de l'Aude : aménagement d'une plaine multi-activités

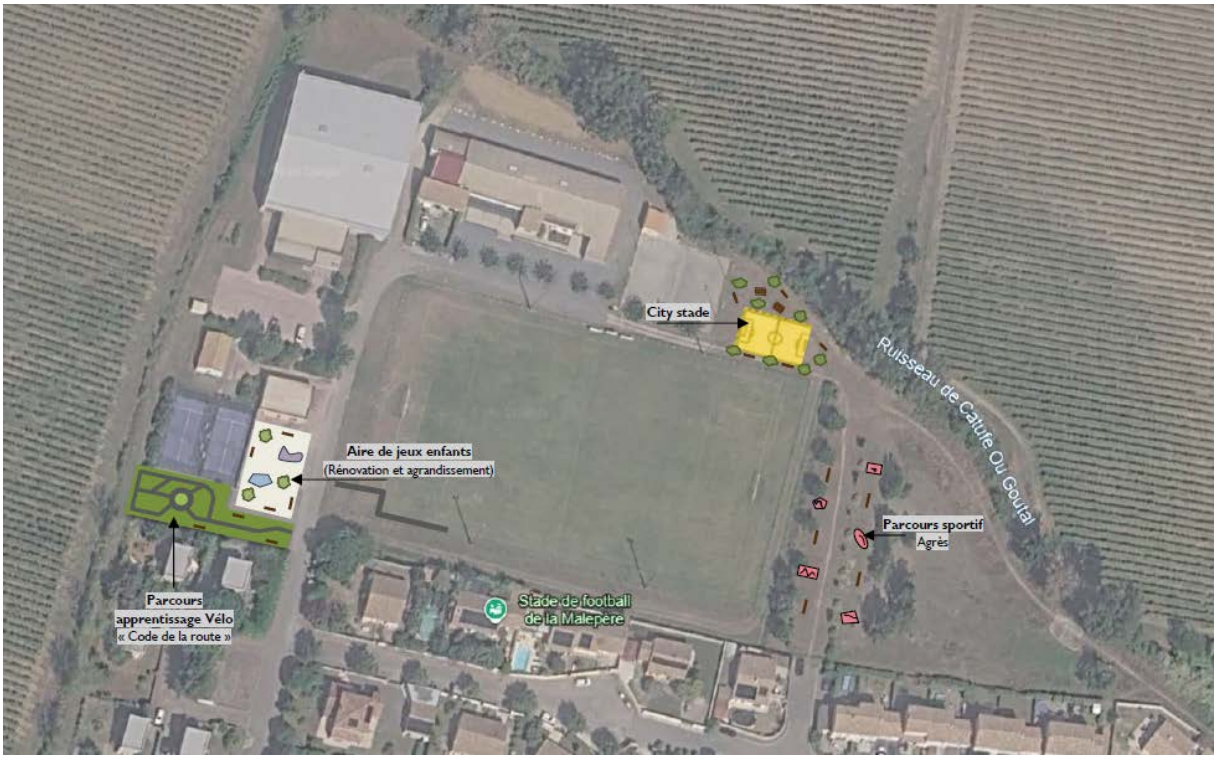
Exposé :

Conformément au programme porté par la municipalité, l'Agence technique départementale de l'Aude a récemment été chargée par cette dernière de mener une étude visant à l'aménagement d'une plaine multi-activités sur le site de Patôt afin d'étoffer l'offre de sports et de loisirs, déjà considérable, sur ce secteur.

Cette opération d'envergure prévoit notamment :

- L'agrandissement et la rénovation totale de l'aire de jeux d'enfants, qui comprendra notamment la mise en place d'un revêtement de sol spécifique et le remplacement de tous les jeux par des installations plus modernes et destinées aux enfants de 3 à 6 ans mais aussi à ceux de 6 à 12 ans.
- La création d'un city stade de dimensions 12 m x 24 m ou 14 m x 28 m, derrière les terrains de pétanque.
- La création d'un parcours type « Code de la route », destiné à l'apprentissage du vélo et des règles de circulation, au sud de l'aire de jeux et des terrains de padel.
- La pose d'agrès type « parcours sportif » sur la promenade entre le lotissement Les Oliviers et le terrain de football, le long du bassin de rétention.
- La pose sur tous les secteurs de bancs et de plantations pour permettre aux parents de surveiller leurs enfants confortablement et à l'ombre.

Ci-après un plan de principe du projet :



Le montant estimatif de l'opération est de 319 200 € HT, honoraires compris.

De par sa nature, ce projet est susceptible de faire l'objet d'un financement du Département de l'Aude.

Proposition :

- Approuver le principe de ce projet d'aménagement d'une plaine multi-activités sur le site de Patôt tel que présenté.
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 25% du montant total hors-taxe du montant du projet au Département de l'Aude
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Présents	Votants	Pour	Abstentions	Contre
13	15	15	0	0

III. Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR 2027 : aménagement d'une plaine multi-activités

Exposé :

Dans la continuité du point précédent, Monsieur le Maire ajoute que ce projet d'aménagement d'une plane multi-activités peut également faire l'objet d'un financement de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2027.

Il propose de solliciter un financement à la Préfecture de l'Aude en ce sens.

Proposition :

- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 40% du montant total hors-taxe du projet au titre de la DETR 2027.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Présents	Votants	Pour	Abstentions	Contre
13	15	15	0	0

IV. Demande de subvention au SYADEN : rénovation de l'éclairage public – tranche 10

Pour mémoire :

La commune a engagé en 2016 un vaste programme pluriannuel de rénovation de son éclairage public.

La tranche 9 a été réalisée durant le courant du mois de septembre 2026 et a permis de rénover les luminaires du chemin du pech vert, du chemin des genêts, de la côte de la moulière et du chemin d'Ayroles (portion comprise entre le bassin de rétention et le cœur de village).

A ce jour, 280 points lumineux (sur 396 au total) ont été rénovés sur la commune, soit un peu plus de 70%.

Exposé :
La tranche 10 prévoit la rénovation de 38 luminaires situés sur le chemin du Moulin et de l'Auzina 1 pour un montant total de 24 493,24 € HT.

Comme chaque année, ces travaux peuvent faire l'objet d'un financement du SYADEN : Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à en faire la demande.

Proposition :
- Approuver la tranche 10 de rénovation de l'éclairage public telle que présentée.
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 60% du montant total hors-taxe du projet au SYADEN.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Présents	Votants	Pour	Abstentions	Contre
13	15	15	0	0

V. Recensement de la population 2027 : coordonnateur et agents recenseurs

Exposé :
Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur et de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement en 2027,

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer librement la rémunération des agents recenseurs.

Proposition :
- Créer 3 postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 21 janvier 2027 au 20 février 2027.
- D'attribuer une indemnité forfaitaire brute de 1870,00 € à chacun des 3 agents pour effectuer le recensement de la population au titre de l'année 2027.
- Préciser que la rémunération de chaque agent recenseur sera versée au terme des opérations de recensement.
- Désigner un coordonnateur d'enquête au sein du service administratif de la commune qui bénéficiera d'une décharge partielle de ses fonctions durant les opérations de recensement et gardera sa rémunération habituelle.

Présents	Votants	Pour	Abstentions	Contre
13	15	15	0	0

VI. Décision modificative n°DM2026-001

Pour mémoire :
Par délibération n°2026-019 du 13/04/2026, le conseil municipal a approuvé le budget primitif 2026.

Exposé :
En raison de l'absence prolongée pour cause de longue maladie puis de la reprise en temps partiel d'une ATSEM de l'école maternelle, la commune a du faire appel à un agent du service « intérim » du Centre de Gestion de l'Aude sur une durée plus importante que prévue initialement.

En conséquence, il convient de procéder à une décision modificative pour réajuster les prévisions budgétaires du chapitre 012 – charges de personnel.

Proposition :

- Approuver le virement de crédits tel que présenté ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
65888/65 – Autres	5 000.00 €			
6218/012 – Autre personnel extérieur		5 000.00 €		
S/total Fonctionnement	**5 000.00 €**	**5 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
S/total Investissement	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Présents	Votants	Pour	Abstentions	Contre
13	15	15	0	0

VII. Avis sur l'adhésion de Carcassonne Agglo au Syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage en région Occitanie – MANEO et sur le transfert des aires concernées

Exposé :
Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Carcassonne Agglo ;

Vu les statuts du Syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage en région Occitanie – MANEO ;

Vu la délibération n° 2026-351 du Conseil communautaire de Carcassonne Agglo en date du 25 septembre 2026, relative à l'adhésion au Syndicat mixte MANEO et au transfert de compétences afférent ;

Vu le courrier adressé par Carcassonne Agglo aux communes membres sollicitant leur délibération sur cette adhésion ;

Considérant que Carcassonne Agglo exerce, en vertu de ses statuts, la compétence relative à la création, à l'aménagement, à l'entretien et à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;

Considérant que le Syndicat mixte MANEO dispose de compétences obligatoires et de compétences optionnelles permettant notamment d'assurer la gestion et le fonctionnement des aires de grand passage et de mettre en œuvre des actions d'accompagnement social en faveur des gens du voyage ;

Considérant que l'adhésion de Carcassonne Agglo à ce syndicat vise à bénéficier d'une gestion mutualisée et d'un accompagnement technique, juridique et social dans le domaine de l'accueil des gens du voyage ;

Considérant que cette adhésion est envisagée à compter du 1er janvier 2027 et qu'elle implique des conséquences financières, notamment le versement d'une cotisation annuelle calculée selon le barème en vigueur ainsi que la prise en charge des frais de gestion liés aux équipements concernés ;

Considérant qu'il est proposé de confier au syndicat les missions optionnelles suivantes :

- la gestion et le fonctionnement de l'aire de grand passage ;

- la mise en œuvre d'actions d'accompagnement social, notamment en matière d'accès aux droits fondamentaux et d'insertion ;

Proposition :

- Donner un avis favorable au projet d'adhésion de la Communauté d'agglomération Carcassonne Agglo au Syndicat mixte pour l'accueil des gens du voyage en région Occitanie – MANEO, à compter du 1er janvier 2027, au titre des compétences obligatoires prévues par les statuts du syndicat.
- Donner un avis favorable au choix des compétences optionnelles envisagées par Carcassonne Agglo, à savoir :
 - la gestion et le fonctionnement de l'aire de grand passage ;
 - l'accompagnement social des gens du voyage, notamment au titre de l'accès aux droits fondamentaux et des actions d'insertion.
- De prendre acte des conséquences financières susceptibles de résulter de cette adhésion et de la gestion des équipements concernés, dans les conditions prévues par les statuts du syndicat et les modalités arrêtées par les collectivités et entités compétentes.
- Transmettre la présente délibération à la Communauté d'agglomération Carcassonne Agglo dans les meilleurs délais.

Présents	Votants	Pour	Abstentions	Contre
13	15	15	0	0

VIII. Expérimentation du sens unique dans la circulade extérieure

Exposé :

Les travaux actuellement menés devant la mairie et l'école élémentaire s'inscrivent dans la politique d'amélioration de la sécurité des biens et des personnes, menée par la municipalité depuis maintenant plusieurs années.

Dans la continuité de ces aménagements, Monsieur le Maire propose de mettre en place, à titre expérimental, la circulation à sens unique sur la circulade extérieure, de l'école élémentaire au foyer.

Ce dispositif, qui fera l'objet d'une étude préalable de l'Agence technique départementale de l'Aude, poursuivra 3 objectifs : fluidifier la circulation des véhicules dans la circulade extérieure, sécuriser le cheminement piétonnier, notamment aux abords de l'école, et créer du stationnement.

Le sens unique de circulation serait le suivant : école, poste, cabinet médical, maison des sports, foyer.

Il est précisé que l'espace François Mitterrand ne serait pas concerné par ce sens unique : il serait possible d'y entrer et d'en sortir par les deux accès (maternelle et derrière l'école).

Proposition :

- Donner un accord de principe à la mise en œuvre expérimentale de la circulation à sens unique dans la circulade extérieure entre l'école élémentaire et le foyer.
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter une étude en ce sens à l'Agence technique départementale de l'Aude.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.
- Préciser que la mise en place de ce dispositif fera l'objet d'un arrêté du Maire qui en définira les dispositions précises et la durée.

Présents	Votants	Pour	Abstentions	Contre
13	15	15	0	0

IX. Attribution des marchés pour l'aménagement d'un café et épicerie dans un bâtiment existant

Exposé :

La municipalité a organisé une consultation des entreprises pour l'aménagement d'un café et épicerie dans un bâtiment existant, la maison des sports et de la culture. Cette consultation a été initiée le 2 septembre 2026 et la date limite de remise des offres était fixée au 2 octobre 2026 –midi. Elle s'est

déroulée selon une procédure adaptée (le montant total du marché étant en-deça des seuils de procédure formalisée) et comprenait 9 lots détaillés comme suit :

N° lot	Dénomination du lot
1	GROS ŒUVRE
2	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM
3	MENUISERIES INTERIEURES BOIS
4	PLATRERIE
5	REVETEMENTS DE SOLS DURS
6	PEINTURE
7	ELECTRICITE
8	PLOMBERIE / SANITAIRES / VENTILATION
9	EQUIPEMENTS DE CUISINE

Après présentation du rapport d'analyse des offres, établi par le cabinet CV ARCHITECTURE qui assure la maîtrise d'œuvre de l'opération, sur la base d'une notation répartie entre le prix des prestations (40 % de la note globale) et le mémoire technique, les moyens et les délais (60 % de la note globale), Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises suivantes :

N°	Dénomination du lot	Entreprise retenue	Montant HT
1	GROS ŒUVRE	ZANELLA	40 772,44 €
2	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	LABEUR	16 065,00 €
3	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	GOMEZ	26 681,40 €
4	PLATRERIE	GASTOU	16 862,03 €
5	REVETEMENTS DE SOLS DURS	SERRANO	13 650,66 €
6	PEINTURE	PUERTO	8 966,75 €
7	ELECTRICITE	CEGELEC	29 911,00 €
8	PLOMBERIE / SANITAIRES / VENTILATION	NACENTA	26 872,00 €
9	EQUIPEMENTS DE CUISINE	SN ROUGER	49 950,00 €

Le montant global du marché de travaux s'élève donc à 229 731,28 € HT.

Proposition :

- Autoriser Monsieur le Maire à passer les marchés publics relatifs à l'aménagement d'un café et épicerie dans un bâtiment existant et d'attribuer les lots selon la répartition et les montants détaillés ci-dessus ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces marchés publics et nécessaires à leur bonne exécution ;
- Préciser que les crédits afférents seront inscrits au budget.

Présents	Votants	Pour	Abstentions	Contre
13	15	15	0	0

X. Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Carcassonne Agglo du 29 octobre 2026

Exposé :

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI) ;

Vu la délibération n° 2026-173 du conseil communautaire de Carcassonne Agglo en date du 29 juin 2026 portant création de la CLECT ;

Vu le rapport approuvé par la CLECT du 29 octobre 2026 relatif à la modification des attributions de compensation dans le cadre de :

- La revalorisation de la compensation du transfert de taux mis en œuvre suite à l'adoption du Pacte Fiscal et Financier ;
- La participation des communes aux investissements portés en 2025 par Carcassonne Agglo sur la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines.

Conformément à l'article 1609 nonies C du CGI : « Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges. »

Le rapport de la CLECT est joint à la présente et précise les modalités de calcul des transferts de charges.

Proposition :

- Accepter la révision libre des attributions de compensation au titre de l'exercice 2026 et suivants telle qu'elle figure dans le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges (CLECT) du 29 octobre 2026.
- Fixer le montant de l'attribution de compensation 2026 à 162 442 €.
- Charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Présents	Votants	Pour	Abstentions	Contre
13	15	15	0	0

XI. Vie scolaire & éducative

Conseil municipal des enfants

Pour la septième année consécutive, l'élection du Conseil municipal des enfants (CME) s'est déroulée à l'école élémentaire, cette année en présence de Monsieur le Maire, de Josiane LALANNE, 3ème adjointe au maire en charge de la commission Enfance-Jeunesse et de Marie-Christine DOUMENC.

Huit candidats se sont déclarés pour quatre sièges à pourvoir. A l'issue de l'élection, le nouveau conseil municipal a été proclamé, il est composé de : Owen MARCHANDISE SARDA, Maire des enfants ; Tom PLANTIE, 1er adjoint ; Arthur OURLIAC, 2ème adjoint ; Léo CALMEL ; Aprillia BUTZIG ROBEAU ; Miguel D'AMICO ; Élie BONNERY et Sasha DENJEAN.

Comme chaque année, le nouveau conseil municipal des enfants sera officiellement installé à l'issue de la cérémonie du 11 novembre qui verra également les élus sortants être chaleureusement remerciés pour leur engagement citoyen.

XII. Point sur les travaux et les projets en cours

Rénovation des placettes du monument aux morts, du temps libre et des tilleuls

Les travaux de cet important projet qui ont débuté le 21 septembre sont toujours en cours. Les revêtements de sols, en béton sablé et poché devant le monument aux morts, sont désormais terminés. Les éclairages nocturnes du monument aux morts sont également installés, d'autres éclairages bleu-blanc-rouge destinés à mettre le coq en valeur seront prochainement commandés. Les plantations seront bientôt mises en œuvre par l'entreprise SERPE, notamment les cyprès, les oliviers centenaires et les photinias-tiges de la placette des tilleuls.

La collectivité, en lien avec l'équipe de maîtrise d'œuvre composée du cabinet CETUR, du cabinet CV ARCHITECTURE et de l'architecte-paysagiste Marie BERTRAND, est particulièrement attentive à la réalisation de ce chantier et participe activement aux réunions de chantier qui se tiennent chaque jeudi à 16h00.

De plus, les investigations du Souvenir Français ont permis d'établir que 12 noms manquaient sur le monument aux morts : il s'agit d'hommes nés sur Alairac mais qui n'y résidaient plus lorsqu'ils ont été mobilisés avant d'être tués au combat. Les noms de ces Morts pour le France seront très prochainement ajoutés sur deux nouvelles plaques de marbre disposés sur chaque aile du monument aux morts.

Aménagement et sécurisation de la voirie aux abords de l'école et de l'hôtel de ville

Ce projet, mené en même temps que celui de rénovation des placettes par l'entreprise RESCANIERES, est également en cours. La mise en œuvre des enrobés a été effectuée ce mercredi 28 octobre, celle de la résine pépite est prévue dans le courant de la semaine prochaine (il s'agit du revêtement de finition qui viendra « habiller » le béton bitumineux).

Pour mémoire, les travaux consistent en :

- La réalisation d'un plateau-ralentisseur devant l'école élémentaire, qui remplira deux fonctions :
 - Faire ralentir les véhicules sur cet espace sensible, à proximité immédiate d'enfants ;
 - Rendre accessible la salle du conseil municipal aux personnes à mobilité réduite ainsi que celle du temps libre (les travaux pour cette dernière seront réalisés ultérieurement).
- La création d'un parvis devant l'hôtel de ville, qui aura également deux usages :
 - Faire également ralentir la vitesse sur ce secteur : le parvis, qui fera office d'écluse, empêchera les véhicules de se croiser et les obligera à passer un par un avec un sens de priorité. Un coussin lyonnais sera également installé.
 - Marquer l'entrée du bâtiment par un aménagement de qualité.

Le coussin lyonnais et la réduction de la largeur de la voie ont déjà permis d'observer un ralentissement significatif de la vitesse des véhicules devant la mairie.

Défense extérieure contre l'incendie

La première tranche d'amélioration de la défense extérieure contre l'incendie est en cours de finalisation :

- Un poteau incendie a été installé fin 2024 au croisement entre la D211 et le chemin des Castelles.
- Un poteau incendie a été posé en haut de la rue de la montagne noire, à proximité de la résidence Laboual. Il est opérationnel depuis juin 2026.
- Le dispositif d'aspiration sur le réservoir du moulin sera installé durant la semaine 49 par les équipes de SUEZ. Les travaux auraient du être réalisés dans le courant du mois d'octobre mais la découverte de conduites non répertoriées a contraint les équipes techniques à reporter les travaux pour mener des investigations plus poussées. Le devis, d'un montant de 17 600 € HT a été accepté et une dernière réunion technique s'est déroulée le 10 septembre courant en présence du SDIS, de Carcassonne Agglo, de SUEZ et de la commune.
- Le remplacement d'une conduite d'eau alimentant le poteau incendie du chemin des genêts sera effectué fin 2026 / début 2027 pour un montant estimé à 25 000 € HT (pris en charge par Carcassonne Agglo à hauteur de 50%).
- L'installation d'une bâche de 60 m^3 et d'un poteau aspiration au croisement chemin de la font d'Esteve / chemin de Castelbosc-le-bas / chemin du saut de l'âne est également prévu dans les prochaines semaines. Le devis est signé depuis le 30 janvier dernier mais la procédure d'acquisition foncière à l'euro symbolique du terrain, nécessaire avant de pouvoir engager les travaux, a pris un peu de retard, malgré les relances pressantes de la commune et de la propriétaire.

Réparation du foyer municipal

Suite à l'apparition d'une grosse fissure sur le mur nord du foyer municipal, ayant également entrainé la chute soudaine d'une menuiserie, la commune a fait procéder aux réparations qui s'imposaient.

Les services techniques municipaux ont réparé la fissure par la mise en œuvre d'agrafes de fissuration destinées à consolider et stabiliser le mur.

La menuiserie endommagée doit être remplacée dans les prochains jours par l'entreprise LABEUR.

Supports de communication digitaux

Comme indiqué lors du précédent conseil municipal, la commune va étoffer ses outils de communication à destination des administrés et notamment se doter :

- d'un nouveau panneau d'information lumineux derrière la bibliothèque (plus grand et plus moderne que l'actuel).
- d'un panneau supplémentaire double face qui sera posé à la sortie du lotissement l'Auzina, au croisement avec la D211 vers Carcassonne.
- d'une borne interactive qui sera installée sur la façade de l'hôtel de ville et permettra de diffuser toutes les publications légales (délibérations, arrêtés du Maire, procès-verbaux de conseils municipaux), actuellement affichées en papier à l'entrée du secrétariat, et de les rendre accessibles 24h/24.

La borne, tout comme les panneaux, permettront en outre de diffuser plus largement les différentes actualités et manifestations organisées par la municipalité et les associations.

Quelques détails techniques restent à finaliser avant la commande et l'installation de ces éléments qui devrait intervenir avant la fin de l'année.

Rénovation de l'éclairage public

La 9e tranche de rénovation de l'éclairage public a été réalisée au cours du mois dernier et a permis de rénover tous les lampadaires du chemin d'Ayroles (entre le croisement avec la côte de la moulière et le cœur de village), du chemin du Pech vert, du chemin des genêts et de la côte de la moulière. L'entreprise ROBERT SA s'est chargée de ces travaux.

Installation d'une borne IRVE

En mai dernier, le SYADEN a fait poser une borne de rechargement pour véhicules électriques sur le parking du tennis. Celle-ci est désormais raccordée et opérationnelle depuis la fin du mois de septembre.

XIII. Vie locale et associative

Manifestations et évènements récents

De nombreuses manifestations se sont déroulées durant l'été, avec beaucoup de succès :

- Le samedi 19 septembre : Concert de solidarité avec POMAS organisé par Alai'Clic à l'Espace Arts et Rencontres.
- Le mardi 22 septembre : un atelier de paléographie animé par l'association de généalogie à la salle associative.
- Le samedi 26 septembre : la journée portes ouvertes de Dogs en Foly au terrain d'agility sous la maison des sports.
- Le samedi 03 et le dimanche 04 octobre : une rencontre jets turbine Kero & EDF RC organisée par Les Ailes d'Alairac sur la piste d'aéromodélisme.
- Le lundi 05 octobre : remise de la première brioche de l'AFDAIM à la maison des sports.
- Le jeudi 08 octobre : la rencontre Généanet de l'association de généalogie à la salle associative.
- Le samedi 10 octobre : un concert d'Erwens chante Ferrat organisé par le FJEP au foyer municipal.
- Le dimanche 11 octobre : la traditionnelle Marche Rose et les balades à motos à l'occasion d'Octobre Rose en présence de 200 personnes au stade de Patôt et à l'Espace Arts et Rencontres.
- Depuis le 11 octobre et jusqu'au 1er novembre : l'Open de tennis « Les Raquettes de La Dépêche » organisé au complexe de tennis par le Tennis Padel Alairac en Malepère.
- Le vendredi 16 octobre : un loto de la chasse à l'Espace Arts et Rencontres.

Manifestations et évènements à venir

Parmi les nombreuses manifestations à venir sur la commune, sont notamment prévus :

- Les vendredis 6 et 27 novembre : lotos de la chasse à l'Espace Arts et Rencontres à 20h.

- Le samedi 7 novembre : une projection de films humoristiques par Alai'Clic à partir de 18h30 au foyer municipal (soirée « au chapeau » : les dons récoltés seront destinés aux sinistrés de Pomas).
- Le lundi 9 novembre : remise symbolique du chèque des fonds récoltés au titre de la vente des brioches de l'AFDAIM et d'Octobre Rose à partir de 18h30 à l'Hôtel de ville.
- Le mercredi 11 novembre : à partir de 11h, commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 avec dépôt de gerbe devant le monument aux morts et installation officielle du nouveau conseil municipal des enfants au foyer municipal.
- Le vendredi 20 novembre : concert de l'artiste Fresto (musique cubaine) à l'Espace Arts et Rencontres à partir de 20h30.
- Le samedi 28 novembre : match d'improvisation Narbonne / Alairac organisé par Cathar'Six au foyer municipal à partir de 20h30.
- Le dimanche 29 novembre : bourse aux jouets organisée par l'ASSC entre 8h et 17h à l'Espace Arts et Rencontres.
- Le samedi 5 décembre : loto du Comité des Fêtes à l'Espace Arts et Rencontres à partir de 20h30 (ouverture des portes à 19h).
- Le vendredi 11 décembre : marché de Noël de l'ASSC à l'Espace Arts et Rencontres à partir de 17h.
- Le dimanche 13 décembre : photo de Noël ouvert à tous les chiens à la salle associative à 14h.
- Le mercredi 16 décembre : arbre de Noël du Tennis Padel Alairac en Malepère à 14h au complexe de tennis Roger Adiveze.
- Le samedi 19 décembre : repas de Noël du Temps Libre à midi à l'Espace Arts et Rencontres.

XIV. Questions diverses

Une délégation alairacoise se rendra durant le mois de novembre à Betxi dans le cadre des 10 ans du jumelage entre les deux communes. A cette occasion, un jardin de Betxi sera officiellement nommé « Jardin d'Alairac ».